



Rompre le cycle LA PREMIÈRE ANNÉE

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario
Rapport annuel 2009

Message de la ministre

Il y a tout juste un an, la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté a été introduite lorsque notre gouvernement a réaffirmé son engagement envers un programme visant à *Rompre le cycle* de la pauvreté en Ontario. Il s'agit d'un plan qui fixe des objectifs réels de réduction de la pauvreté pour que tout le monde — et en particulier les enfants — ait la chance de réaliser son plein potentiel.

L'élaboration de ce plan repose sur les commentaires que nous avons reçus et la contribution des Ontariennes et des Ontariens déterminés à lutter contre la pauvreté. Je me sens très honorée, aujourd'hui, de faire perdurer la vision proposée par ma collègue, l'honorable Deb Matthews, et de continuer à lutter contre la pauvreté dans les collectivités de tout l'Ontario, qui est un problème bien trop réel.

Des changements notables ont déjà permis d'augmenter l'aide accordée aux personnes qui en ont le plus besoin — pour qu'elles puissent poursuivre leurs études, trouver un emploi et s'occuper de leurs enfants et familles dans des logements sécuritaires et abordables, et pour qu'elles puissent contribuer à la vie de nos collectivités et à notre avenir économique. Des programmes et services innovants sont introduits pour veiller à ce que nos enfants démarrent du bon pied dans la vie, pour que les parents disposent des outils nécessaires pour participer activement à l'éducation de leurs enfants, et pour que tous les enfants et adolescents bénéficient d'un soutien leur permettant de réaliser leur plein potentiel, tant à l'école que dans la vie.

Il est clair qu'il existe une foule de personnes et d'organismes dans toute la province dont le travail inlassable et l'engagement constant permettent de faire une différence, tous les jours. Ils reconnaissent, comme nous, que la réduction de la pauvreté est l'affaire de tous. Cet objectif repose sur le partenariat réel des gouvernements fédéral et provincial et des administrations régionales et municipales. Il exige que les collectivités et les organismes communautaires travaillent main dans la main pour mettre un nouvel accent sur ce problème important. Il exige enfin que les Ontariens et les Ontariennes jouent un rôle, qu'il soit petit ou grand.

En ces temps de difficultés économiques, le partenariat et la collaboration engagés s'imposent encore davantage. Bien que nous ayons assisté à une restructuration profonde du marché du travail au cours de l'année écoulée, et que nous sachions que les défis économiques perdureront en 2010, c'est en collaborant que nous susciterons des changements.

Nous pouvons être fiers de nos réalisations durant cette première année de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Je suis convaincue que nous serons en mesure de réaliser notre objectif consistant à extraire 90 000 enfants de la pauvreté en cinq ans. Nous ne sommes pas arrivés au bout de nos peines. Les mesures que nous prenons sont des mesures initiales, mais surtout des mesures prometteuses.

J'aimerais féliciter le premier ministre McGuinty et la ministre Matthews qui ont épousé la cause de la réduction de la pauvreté en Ontario. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont partagé la vision consistant à améliorer les perspectives de l'ensemble de la population. J'espère que la deuxième année de la stratégie nous permettra d'introduire des changements profonds et sera source de promesses pour les générations futures.

L'honorable Laurel Broten
Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION :

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE L'ONTARIO

Page 1

La première année

L'objectif : 25 en 5

Jeter les bases

Mesurer nos progrès

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes

Stratégie de réduction de la pauvreté : Faits saillants pour 2009

2. LA PREMIÈRE ANNÉE : RÉUSSITES ET INDICATEURS DE SUCCÈS

Page 7

Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé

Des collectivités plus fortes et en meilleure santé

Des possibilités offertes à tous

Un gouvernement plus avisé

3. ALLER DE L'AVANT : POURSUIVRE NOTRE PROGRESSION

Page 19

Loi sur la réduction de la pauvreté

Comité d'accomplissement des résultats

Le gouvernement fédéral

Conclusion : Réaliser nos ambitions



1. INTRODUCTION

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE L'ONTARIO

Rompre le cycle de la pauvreté est l'affaire de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes. C'est la raison pour laquelle nous avons annoncé en 2008 un plan de réduction de la pauvreté à long terme qui vise en premier lieu à fournir aux enfants et aux familles l'appui et les outils dont ils ont besoin pour réussir. Cette nouvelle orientation audacieuse pour l'Ontario est basée sur notre vision d'une province au sein de laquelle on donne à tous les enfants la possibilité de réussir dans la vie et aux Ontariens et Ontariennes en difficulté de meilleures occasions de développer leur potentiel pour devenir des membres actifs de la société et contribuer à notre avenir économique commun.

La première année

Dans le cadre de ce premier rapport annuel sur la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, nous tenons à remercier les nombreux spécialistes de la pauvreté, les organismes, les communautés et les personnes vivant dans la pauvreté à travers la province qui ont apporté leur contribution (et continuent de le faire) à cette initiative cruciale qui nécessite la mobilisation de tous les paliers de gouvernement, de toutes les collectivités et de l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes.

Au cours de la première année, nous avons pris des mesures de façon rapide et volontaire. Les accomplissements décrits dans le présent rapport ont contribué aux progrès réalisés, et même si en peu de temps nous avons avancé dans de nombreux domaines, nous sommes conscients des défis qui se dressent à l'horizon. L'atteinte de nos objectifs nécessitera le partenariat du gouvernement fédéral et une économie renforcée.

La récession économique mondiale et la crise financière ont eu d'importantes répercussions en Ontario. On observe une hausse sensible du nombre d'Ontariens et d'Ontariennes sans emploi; le taux de chômage de la province est passé de 6,5 pour 100 en 2008 à plus de neuf pour 100 en 2009. Nous avons profité, ces dernières années, d'une baisse des taux de pauvreté, mais le ralentissement économique actuel ne manquera pas d'affecter les revenus et de plonger à court terme davantage de personnes dans la pauvreté.

Vision

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario s'inspire de la vision d'une province où toute personne pourra développer son plein potentiel et contribuer et participer à la prospérité et à la santé de l'Ontario.

À la lumière de la récession internationale, nous pourrions décider d'abandonner nos efforts en matière de réduction de la pauvreté. Ce n'est pas l'orientation que nous avons choisie : selon nous, la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario s'avère d'autant plus cruciale de nos jours pour aider les familles à faible revenu en ces temps d'incertitude économique.

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est un plan à long terme, un plan réaliste. Nous sommes conscients du fait que le ralentissement économique de 2008-2009 en Ontario et dans le monde entier engendre des défis importants qui risquent d'entraver l'évolution de nos principaux indicateurs de pauvreté. L'économie de l'Ontario reste vulnérable face à un certain nombre de risques, notamment une croissance économique faible aux États-Unis, un dollar canadien plus fort, une augmentation du prix des carburants et une hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, nous serons confrontés à de nouvelles compressions budgétaires et notre gouvernement est déterminé à y faire face. Malgré ces défis, nous comptons poursuivre notre progression pour réaliser notre objectif de réduction de la pauvreté en Ontario.

Le présent rapport annuel rend compte des progrès accomplis jusqu'ici et met en lumière nombre des nouvelles initiatives qui contribueront au succès de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario au cours de sa deuxième année.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la Stratégie de réduction de la pauvreté en Ontario, consulter le site

ontario.ca/devenirplusforts

L'objectif : 25 en 5

Pour la première fois dans l'histoire de l'Ontario, la Stratégie de réduction de la pauvreté établit des objectifs précis en matière de réduction de la pauvreté dans la province. Cette stratégie est d'abord axée sur les enfants et les jeunes, avec comme objectif de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour 100 en cinq ans. Pour pouvoir atteindre cet objectif, et ainsi sortir quelque 90 000 enfants de la pauvreté, il est également nécessaire de prendre des mesures importantes au cours de ces cinq premières années pour aider les familles à faible revenu à bâtir un avenir meilleur pour elles et leurs enfants.

Jeter les bases

Le cycle de la pauvreté ne pourra être rompu qu'au moyen d'un engagement à long terme qui s'appuie sur nos réussites au fil des années. En 2009, cet engagement a été repris sous forme de loi, grâce à l'introduction et à l'adoption de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*. Cette nouvelle loi oblige le gouvernement à tenir régulièrement des consultations à l'égard de la stratégie, à en mesurer la réussite au moins tous les cinq ans et à présenter un rapport chaque année sur les progrès réalisés. Surtout, cette loi fait de la réduction de la pauvreté une priorité en Ontario pour les générations à venir.

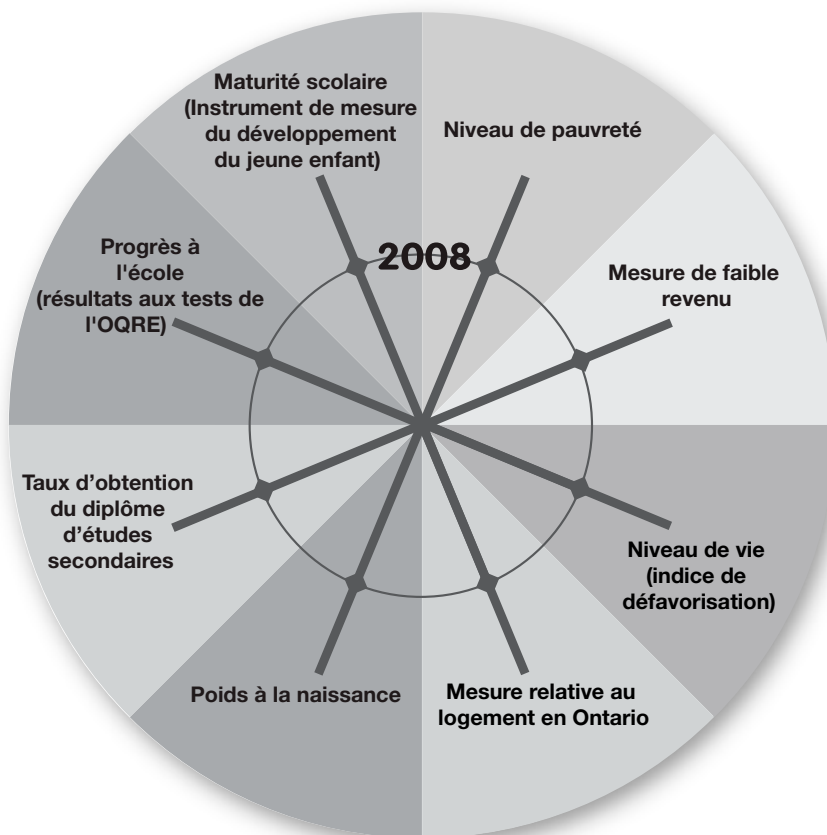
Mesurer nos progrès

La mesure des progrès réalisés et la communication de nos résultats à la population ontarienne représentent une part importante de notre mission. L'année 2008 servira de référence à partir de laquelle nous mesurerons les progrès réalisés dans l'ensemble des indicateurs de réduction de la pauvreté. Certaines données relatives au revenu (données fournies par Statistique Canada) peuvent n'être disponibles que 18 à 24 mois plus tard. Dans le cadre de ce premier rapport annuel, et dans le rapport pour la deuxième année, nous fournirons les informations les plus récentes mises à notre disposition et nous décrirons les tendances identifiées. Lorsque l'intégralité des données de base sera disponible, probablement en 2010, nous serons davantage en mesure de présenter un rapport précis sur les progrès réalisés s'agissant de l'objectif 25 en 5, et des huit indicateurs décrits plus loin dans le présent rapport.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes

Dans les années à venir, le graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes fournira un résumé visuel des améliorations à apporter au fil du temps pour chacun des huit indicateurs; ce graphique sera mis à jour dans le cadre de chaque rapport annuel au fur et à mesure que les données de base pour 2008 seront publiées.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes



Étapes clés de la réduction de la pauvreté

2007

- La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est introduite et un premier paiement ponctuel de 250 \$ maximum est versé aux familles en juillet
- Le premier ministre McGuinty s'engage à introduire des objectifs de réduction de la pauvreté
- Le Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté est créé

2008

- Des consultations publiques sur la réduction de la pauvreté sont organisées
- Un soutien accru est offert aux familles à faible revenu grâce au versement mensuel de la POE, la prestation pouvant atteindre 600 \$ par an et par enfant
- Le Programme de bonne nutrition des élèves est élargi
- La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est lancée

2009

- La *Loi de l'Ontario de 2009 sur la réduction de la pauvreté* est adoptée
- Exemples d'annonces faites dans le cadre du budget de l'Ontario 2009 :
 - Le calendrier de mise en place progressive de la Prestation ontarienne pour enfants est avancé de deux ans et la prestation peut atteindre 1 100 \$ par an et par enfant
 - Augmentations des taux du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
 - Investissement provincial de plus de 600 millions de dollars en faveur du logement social et abordable
 - Le financement du Programme de banques d'aide au loyer est stabilisé grâce à un engagement de plus de 5 millions de dollars par année
 - Le salaire minimum devrait passer à 10,25 \$ en 2010
 - Une taxe de vente harmonisée est proposée, ce qui profitera aux Ontariens et Ontariennes, notamment à ceux disposant de faibles revenus
- Les emplois d'été créés dans le cadre de la Stratégie Perspectives Jeunesse sont plus que doublés
- Le Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE) destiné aux enfants issus de familles à faible revenu est étendu aux enfants jusqu'à l'âge de 17 ans. En outre, l'anesthésie générale est ajoutée pour les enfants de cinq à 17 ans.
- Des consultations sont lancées dans le cadre de la Stratégie à long terme de logement abordable
- Investissements dans les Programmes d'activités après l'école à travers l'Ontario, ce qui concerne plus de 15 500 enfants et jeunes
- Annonce de la mise en œuvre de l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans; jusqu'à 35 000 élèves devraient y être inscrits en 2010.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Faits saillants pour 2009

Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes attachés à mettre en place les réformes structurelles qui nous permettront de rompre le cycle de la pauvreté à long terme. Nous présentons ci-dessous trois initiatives fondamentales auxquelles nous donnons une impulsion.

Mise en place accélérée de la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) donne aux familles à faible revenu le soutien financier dont elles ont besoin pour se procurer les choses essentielles telles que la nourriture et un logement pour leurs enfants. La POE contribue aussi à bâtir une économie plus forte en faisant en sorte qu'il soit plus facile pour les parents de passer de l'aide sociale au marché du travail.

Le gouvernement a avancé la mise en place progressive de la POE de deux ans, en versant aux familles à faible revenu jusqu'à 1 100 \$ par an et par enfant à compter du mois de juillet 2009, soit pratiquement le double de la prestation maximum antérieure.

Le budget 2009 a confirmé l'engagement pris en 2008 dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté de porter la POE à un maximum de 1 310 \$ par an et par enfant en cinq ans.

Un équivalent de la POE fournit également aux enfants et aux jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance un meilleur accès aux loisirs et à des programmes éducatifs, culturels et sociaux, tels que des programmes de tutorat ou des cours de musique, ainsi qu'un programme d'épargne pour les jeunes plus âgés qui sont pris en charge.

Vers l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans

La meilleure stratégie de réduction de la pauvreté consiste probablement à disposer d'un système d'éducation public solide. Le gouvernement a annoncé qu'il débutera la mise en place progressive de l'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans à partir de l'automne prochain. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan continu du gouvernement visant à renforcer l'éducation. Ce plan a débuté par une réduction du nombre d'élèves par classe, l'obtention de meilleurs résultats aux examens et un meilleur taux d'obtention de diplôme.

Faire une différence

« Mon fils aîné est obsédé par le basketball... La Prestation [ontarienne pour enfants] permet de payer une partie des camps d'été de basket. Cela m'aide à pouvoir acheter des affaires que je n'avais pas les moyens de payer avant. En tant que maman qui vit seule avec ses trois enfants, cette source de revenu supplémentaire me donne l'impression d'être une meilleure mère, un meilleur parent, parce que je peux offrir à mes enfants ce petit plus. »

*Marcia, mère de trois enfants
London*

Jusqu'à 35 000 élèves de maternelle en Ontario bénéficieront d'un programme d'apprentissage à temps plein à compter de septembre 2010. L'objectif est que le programme pour les enfants de quatre et cinq ans soit entièrement en place dans toutes les écoles d'ici 2015-2016.

Moyennant des frais raisonnables, les parents pourront également inscrire leurs enfants à des programmes qui auront lieu avant et après les heures normales de classe. Ceci facilitera la tâche aux parents qui doivent aller travailler et fera en sorte que leurs enfants bénéficient d'un programme d'apprentissage intégré pour l'ensemble de la journée. Des subventions basées sur les besoins seront disponibles pour les familles qui ont besoin d'aide pour défrayer les coûts d'un programme quotidien prolongé avant et après les heures normales de classe.

L'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans offre aux enfants un environnement d'apprentissage enrichi qui est conçu pour les aider à acquérir, sur le plan social, affectif, scolaire et physique, les aptitudes de base nécessaires à la réussite à l'école et dans la vie. Il s'agit également, pour la main-d'œuvre de l'Ontario, d'acquérir des compétences et une éducation et de créer ainsi une économie plus forte.

Équité fiscale pour les familles à faible revenu

La réforme de la fiscalité proposée dans le budget 2009, laquelle prévoit la transition vers une taxe de vente harmonisée (TVH) le 1^{er} juillet 2010, est la mesure la plus importante que le gouvernement puisse prendre pour faire de la province un lieu plus attrayant pour les investisseurs, ce qui signifiera création d'emplois et prospérité pour les familles.

Mais la TVH n'est qu'un élément d'un ensemble complet de réformes du régime fiscal qui signifie également que les Ontariens et Ontariennes aux revenus modestes seraient

assujettis au taux d'imposition provincial le plus faible au Canada. Cet ensemble de mesures comprend :

- une réduction permanente du taux de la première tranche de l'impôt sur le revenu des Ontariens de un point de pourcentage, pour le faire passer de 6,05 pour 100 à 5,05 pour 100, soit une baisse de 17 pour 100;
- une augmentation de plus d'un milliard de dollars par année du montant de l'allègement permanent de la taxe de vente et de l'impôt foncier offert aux particuliers et aux familles à faible revenu ou à revenu moyen grâce à :
 - un nouveau crédit de taxe de vente pouvant aller jusqu'à 260 \$ par an pour chaque adulte et chaque enfant au profit d'environ 2,9 millions de particuliers et de familles à faible revenu et à revenu moyen;
 - un allègement supplémentaire annuel de 270 millions de dollars de l'impôt foncier en faveur des propriétaires et locataires à faible revenu ou à revenu moyen.

L'équité fiscale pour les Ontariens et les Ontariennes à faible revenu consiste à créer les conditions d'une stabilité financière à long terme.

Par exemple, tel qu'illustré dans les tableaux ci-dessous, pour une mère seule avec deux enfants qui reçoit des prestations du programme Ontario au travail s'élevant à 11 532 \$, qui paye un loyer mensuel de 620 \$ et qui n'a pas de frais de garde à assumer, on estime que l'économie nette réalisée s'élèverait à 555 \$ au cours de la troisième année de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité proposée. Une personne seule gagnant 30 000 \$ par an et payant un loyer mensuel de 600 \$ économiserait environ 220 \$ la troisième année. (Remarque : estimations du ministère des Finances. Les répercussions sur les ménages dépendent de divers facteurs tels que les habitudes de dépenses, le niveau d'épargne et les crédits et déductions d'impôt réclamées.)

Dans leurs propres mots

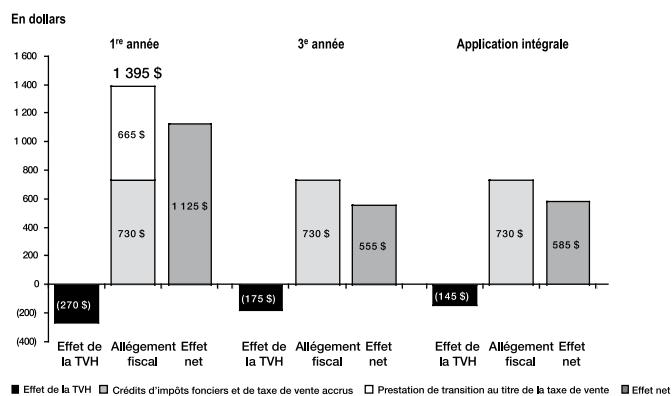
« Daily Bread félicite le gouvernement pour sa gestion des répercussions économiques que l'harmonisation de la TPS et de la TVP aura sur les familles à faible revenu. La véritable question passée sous silence dans ce budget, du point de vue des personnes qui vivent dans la pauvreté, est peut-être celle du crédit de taxe sur les ventes. Daily Bread appuie l'utilisation progressive des crédits de taxe pour soutenir les familles à faible revenu plutôt que de verser des prestations par l'intermédiaire de l'actuel système d'aide sociale, ce qui est un facteur de stigmatisation. Le nouveau crédit pourrait servir de base pour aller plus loin, un peu comme ce que les prestations pour enfants et la sécurité vieillesse ont fait pour la sécurité économique des enfants et des personnes âgées, respectivement. »

Gail Nyberg, Directrice générale
Daily Bread Food Bank

Le saviez-vous?

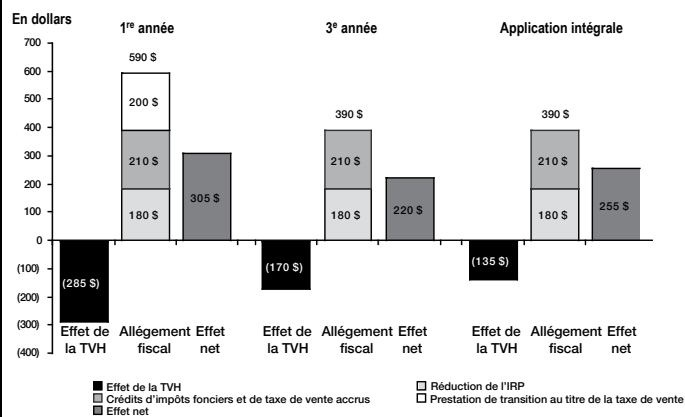
À la suite de l'augmentation du taux de l'aide sociale et de la mise en œuvre anticipée de la POE en 2009, un parent seul bénéficiaire des prestations d'Ontario au travail avec deux enfants de cinq et sept ans dispose désormais d'un revenu annualisé de 22 730 \$, soit 1 110 \$ de plus qu'en 2008. Ceci représente une augmentation de 5 670 \$, ou de 33 pour 100, par rapport au revenu annualisé de la famille en 2003 (17 060 \$).

Famille monoparentale bénéficiaire du programme Ontario au travail et comptant 2 enfants (5 et 7 ans)



Nota : Chef de famille monoparentale recevant des prestations annuelles de 11 532 \$ d'Ontario au travail, payant un loyer mensuel de 620 \$ et n'ayant pas de frais de garderie.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Personne seule ayant un revenu de 30 000 \$



Nota : Personne seule payant un loyer mensuel de 600 \$.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.



Changer des vies... changer l'avenir

D'après une étude réalisée en 2009 par le Toronto District School Board, les enfants qui fréquentent les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles obtiennent de meilleurs résultats s'agissant de la maturité scolaire. L'étude a mis en évidence que les élèves de maternelle qui fréquentaient les centres, même de façon occasionnelle, étaient moins susceptibles d'obtenir un faible résultat en matière de maturité scolaire (Instrument de mesure du développement du jeune enfant) que leurs camarades. L'étude a même montré qu'après trois ans de scolarité (prématernelle, maternelle et 1^{re} année), les élèves ayant fréquenté un centre de formation au rôle parental et de littératie montrent toujours un net avantage par rapport à leurs camarades, non seulement en lecture et en écriture, mais aussi dans d'autres domaines (capacités d'apprentissage, aptitudes sociales et assiduité). Les élèves qui ont régulièrement fréquenté les centres ont un avantage particulier.

Source : Parenting and Family Literacy Centres: Making a Difference Beyond Early School Readiness, Maria Y.M. Yau, Services de recherche et d'information, Toronto District School Board (août 2009).

2. LA PREMIÈRE ANNÉE

RÉUSSITES ET INDICATEURS DE SUCCÈS

Des mesures audacieuses ont été prises tout au long de l'année 2009 pour appuyer les ambitions et les objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté, notamment l'adoption de la Loi sur la réduction de la pauvreté, une mesure législative marquante qui fait de la réduction de la pauvreté un engagement provincial permanent. Au cours de cette première année, notre approche a été stratégique et nos efforts ont été dirigés vers deux objectifs principaux : aider les enfants et les jeunes, en particulier en leur fournissant des expériences éducatives de qualité, et aider les familles à faible revenu à tirer parti des occasions de formation et d'emploi et à aller de l'avant pour rompre le cycle de la pauvreté pour elles et leurs enfants.

Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé

Qu'avons-nous fait jusqu'ici?

Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles

Le nombre de centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles est étendu dans les collectivités ayant des besoins importants à travers la province. Les parents/fournisseurs de soins et les enfants, de la naissance à six ans, se rendent dans ces centres ensemble et participent à des activités d'apprentissage basées sur le jeu qui permettent aux enfants de prendre un bon départ en matière d'apprentissage et de développement (mathématiques et capacités langagières notamment). En juin 2009, nous avons annoncé l'ouverture de 21 nouveaux centres; il existe donc désormais 144 centres dans 15 conseils scolaires à travers l'Ontario. Nous avons franchi un nouveau pas vers notre objectif de 300 centres.

Programme de bonne nutrition des élèves

Un investissement supplémentaire de 32 millions de dollars sur trois ans permettra d'étendre le Programme de bonne nutrition des élèves, lequel aide des enfants et des jeunes, en particulier ceux qui vivent dans des quartiers ayant des besoins importants, à prendre un petit-déjeuner sain ou une collation saine pour favoriser leur apprentissage à l'école. Au 30 juin 2009, le nombre total d'enfants et de jeunes servis au cours de l'année scolaire 2008-2009 dépassait 500 000. Grâce à cette augmentation du financement, en 2008-2009, environ 100 000 élèves de plus

Mesurer nos progrès

Indicateur n° 1 : Maturité scolaire

Les enfants ont de plus grandes chances de réussir lorsqu'ils arrivent à l'école en étant prêts à apprendre. Ils doivent être en bonne santé. Ils ont besoin d'aptitudes sociales et émotionnelles. Ils ont besoin d'aptitudes pour le langage, le raisonnement et la communication et ils ont besoin de compétences générales pour pouvoir participer aux expériences éducatives et mettre ces expériences à profit.

L'Instrument de mesure du développement du jeune enfant est un instrument basé sur une population qui mesure la capacité des enfants à apprendre à l'école à travers la province. Utilisé à la maternelle, il permet de mesurer la capacité des enfants à apprendre à l'école dans cinq domaines : santé physique et bien-être,

aptitude sociale, maturité affective, développement cognitif et langagier, communication et connaissances générales.

En 2007-2009, 71,5 pour 100 des enfants ne montraient aucun point faible dans aucun des cinq domaines clés.

qu'en 2007-2008 ont bénéficié du Programme de bonne nutrition des élèves.

Initiative d'activités après l'école

L'investissement de 10 millions de dollars annuel en faveur de l'Initiative d'activités après l'école permet à des enfants et à des jeunes issus de familles à faible revenu à travers la province de participer à des programmes après l'école qui encouragent un mode de vie actif et sain. Ces programmes comprennent notamment :

- davantage d'occasions de pratiquer une activité physique;
- davantage d'occasions d'acquérir des habitudes saines en matière d'alimentation et de mode de vie, ce qui aide à prévenir l'obésité et les maladies chroniques;
- davantage d'occasions de favoriser l'estime de soi, la confiance en soi et la résilience.

Faire une différence

« J'observe que les élèves ont plus d'énergie lorsqu'ils prennent un petit-déjeuner. Ils sont plus concentrés. Nous leur donnons de quoi remplir leur estomac, mais nous nous occupons aussi de leur cœur et de leur cerveau. »

Jessica

George Harvey Collegiate

Dans leurs propres mots

« L'Initiative ontarienne d'activités après l'école représente certainement un pas dans la bonne direction. En appuyant des activités après l'école structurées dans les communautés caractérisées par des besoins aigus, le gouvernement de l'Ontario prend des mesures importantes pour accorder aux jeunes un avenir plus radieux. »

Alvin Curling

Coauteur du Rapport sur l'examen des causes de la violence chez les jeunes

L'Initiative ontarienne d'activités après l'école concerne plus de 15 500 enfants et jeunes de la 1^{re} à la 12^e année. Elle est organisée dans plus de 277 sites à travers la province. Elle fournit 10 700 nouvelles places aux enfants et jeunes bénéficiant de nouveaux services après l'école. Sur ces 15 500 enfants, 4 800 sont des enfants et des jeunes bénéficiant de services après l'école supplémentaires ou étendus. Près de 60 pour 100 des sites sont situés dans des écoles et les autres dans des locaux de complexes de logements sociaux, dans des centres d'accès aux soins de santé et dans des centres de loisirs.

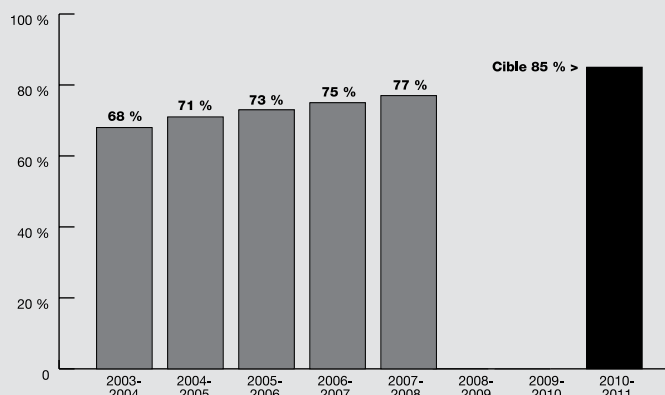
L'an prochain, la somme approximative de 500 000 \$ sera allouée aux programmes d'activités après l'école dans les réserves, en faveur des enfants et des jeunes des Premières nations.

Mesurer nos progrès

Indicateur n° 2 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Dans notre économie basée sur le savoir et les compétences, il est plus important que jamais d'obtenir son diplôme d'études secondaires. Les jeunes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ont de meilleures chances de trouver un emploi intéressant et ont une plus grande capacité de gain tout au long de leur vie.

Cet indicateur représente le pourcentage d'élèves du secondaire qui ont satisfait aux conditions nécessaires à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Le taux d'obtention du diplôme en Ontario représente le pourcentage d'élèves qui ont obtenu ce diplôme dans les cinq années suivant celle au cours de laquelle ils ont commencé la neuvième année.



Mesurer nos progrès

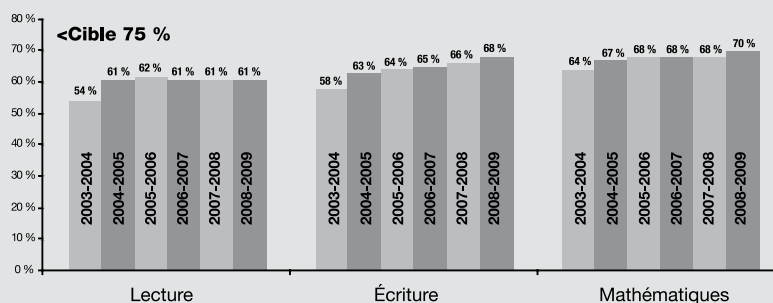
Indicateur n° 3 : Progrès à l'école

L'évaluation à l'échelle de la province est un instrument de mesure important des progrès réalisés par les enfants en littératie et en numératie; elle nous permet de mettre le doigt sur les domaines à améliorer. Cet indicateur fournit des renseignements cruciaux pour la planification de la réussite des élèves.

Les résultats de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) sont fondés sur une évaluation provinciale de la réussite des élèves par rapport aux attentes des programmes. Cet indicateur rend compte des résultats obtenus en lecture, en écriture et en mathématiques en 3^e et 6^e année.

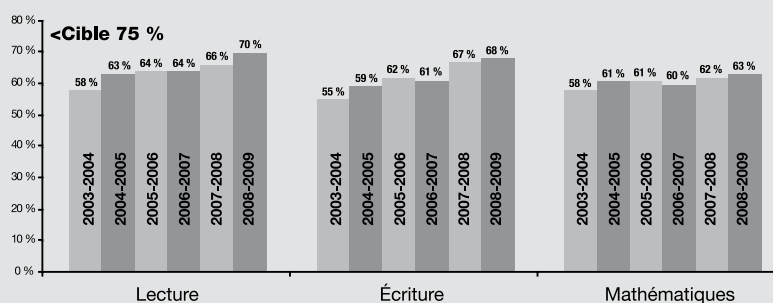
Pour l'année d'évaluation 2008-2009, 61 pour 100 des élèves de 3^e année en lecture, 68 pour 100 en écriture et 70 pour 100 en mathématiques atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE.

OQRE – 3^e année – Lecture, écriture et mathématiques
(écoles francophones et anglophones)



Pour l'année d'évaluation 2008-2009, 70 pour 100 des élèves de 6^e année en lecture, 68 pour 100 en écriture et 63 pour 100 en mathématiques atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE.

OQRE – 6^e année – Lecture, écriture et mathématiques
(écoles francophones et anglophones)



Soins dentaires pour les enfants de familles à faible revenu

Dans le cadre du programme ontarien de soins dentaires pour les enfants de familles à faible revenu, la mise en œuvre de services de prévention et de traitement débutera en 2010. Les détails de ce programme, qui a été retardé par de récentes pressions imprévues sur les organismes de santé locaux, seront annoncés début 2010. Par ailleurs, le Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE), qui offre des soins dentaires d'urgence aux enfants de familles à faible revenu, a été élargi en janvier 2009 pour inclure les enfants âgés de 17 ans maximum. Il couvrira aussi les services d'anesthésie générale pour les enfants de cinq à 17 ans.

Dans le cadre de la première étape du programme de soins dentaires pour les enfants de familles à faible revenu, les bureaux de santé publique travailleront en collaboration avec des partenaires communautaires pour développer l'infrastructure dentaire locale dont les collectivités ont besoin pour mettre en œuvre ce programme. Parmi les partenaires communautaires, on peut notamment citer les centres de santé communautaire, les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones, la dentisterie communautaire et les écoles dentaires dans les universités.

Mesurer nos progrès

Indicateur n° 4 : Poids à la naissance

Les enfants en bonne santé ont davantage de chances de réussir dans pratiquement tous les aspects de la vie, et tout au long de leur vie, de la petite enfance à l'âge adulte. La santé des nouveau-nés est un important indicateur de notre capacité à faire en sorte que tous les enfants bénéficient d'un bon départ dans la vie. Cet indicateur représente le pourcentage de nouveau-nés ayant un poids normal à la naissance compte tenu de leur âge gestationnel.

Quatre-vingts pour cent (80 pour 100) des bébés nés en Ontario entre 2007 et 2009 avaient un poids normal à la naissance.

Subventions pour la participation et l'engagement des parents

Les Subventions pour la participation et l'engagement des parents appuient les initiatives régionales et provinciales organisées à l'échelle de l'école visant les parents pour qui il peut être difficile de participer à l'éducation de leurs enfants. Pour l'année scolaire 2009-2010, une partie de ce financement vise à aider les parents vivant dans les régions où les besoins sont importants à participer à l'éducation de leur enfant. On a enregistré une hausse de 163 pour 100 du nombre de demandes reçues pour 2009-2010 en raison d'une augmentation des efforts de sensibilisation : 84 écoles prioritaires ont présenté une demande de subvention pour conseil d'école alors que seules 32 écoles avaient présenté une demande l'an passé.

Stratégie Perspectives Jeunesse

La Stratégie Perspectives Jeunesse est élargie pour donner aux jeunes en difficulté un meilleur accès aux emplois et aux programmes de formation. Durant l'été 2009, la Stratégie

Perspectives Jeunesse a permis, avec l'aide du gouvernement fédéral, de doubler le nombre d'emplois disponibles par l'intermédiaire du programme, pour porter ce nombre à environ 4 000 dans toute la province. L'été dernier, des jeunes ont occupé des emplois dans divers secteurs : ateliers de mécanique, stations de radio et bibliothèques, magasins de vente au détail, spas et services de police locaux à travers la province.

Quels sont les prochains points à l'ordre du jour?

Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances

La Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de la province, dont la publication est prévue en 2010, formulera des recommandations pour améliorer la santé et le bien-être social des personnes atteintes d'une maladie mentale ou confrontées à des problèmes de toxicomanie ou de jeu.

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage est utilisée par les conseils scolaires pour soutenir les programmes tels que la rééducation en lecture, les programmes de petit-déjeuner et de déjeuner, le tutorat, le mentorat, l'école d'été, les programmes de littératie et de numératie et les clubs de devoirs. Le ministère de l'Éducation étudie de quelle manière aligner ce financement avec le nombre d'élèves présents dans les régions où les besoins sont importants.

Frais associés aux activités

Le ministère de l'Éducation travaille avec les conseils scolaires, les parents et les élèves pour déterminer comment aider les

Faire une différence

« J'ai appelé l'atelier de mécanique, j'y suis allé et j'ai adoré. Alors avec le programme [Emplois d'été pour les jeunes], et la façon dont mon placement a été pris en charge, je pense que cela m'a encouragé... à vraiment voir à quoi ressemblait le monde réel. »

*Bobbie-Lynn
Participant au
Programme d'emplois
d'été pour les jeunes*

élèves à participer aux activités scolaires, et ce, quelle que soit la situation financière de leurs parents. Le ministère prévoit de publier de nouvelles lignes directrices sur les politiques en matière de frais pour les conseils scolaires en 2010.

Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne

Nous restons déterminés à améliorer encore notre Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne afin d'améliorer les résultats scolaires de ces enfants et faciliter leur passage à l'âge adulte. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse continue d'étudier les choix de politique dans ce domaine. Le gouvernement reste attaché à investir 19 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Le nombre d'équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne est passé de quatre à 14 depuis l'introduction de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Des collectivités plus fortes et en meilleure santé

Qu'avons-nous fait jusqu'ici?

Utilisation communautaire des installations scolaires

L'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires aide les élèves, les parents, les personnes âgées et d'autres membres de la collectivité à être plus actifs dans un environnement sûr et sain. Un financement est accordé à tous les conseils scolaires pour qu'ils puissent faire en sorte que les locaux scolaires soient plus abordables après les heures d'école et pour qu'ils embauchent des coordonnateurs et coordonnatrices des services de liaison pour travailler avec les écoles et les groupes communautaires et supprimer les obstacles à l'utilisation communautaire des écoles. En 2009-2010, au titre de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires, le gouvernement a fourni un financement pour permettre l'accès gratuit après les heures de classe dans les locaux scolaires aux groupes à but non lucratif dans les collectivités qui en ont le plus besoin. Il existe 150 de ces écoles prioritaires dans 27 conseils scolaires à travers l'Ontario. En 2009-2010, le gouvernement investit 38,5 millions de dollars en faveur du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires.

Changer des vies... changer l'avenir

Les parents vivant dans des collectivités où les besoins sont importants peuvent avoir besoin d'aide pour jouer un rôle actif dans l'éducation de leurs enfants. De nos jours, les parents et leurs enfants peuvent se rendre dans les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles présents à travers l'Ontario; grâce à ces centres, les enfants sont mieux préparés pour l'entrée à l'école et les parents sont préparés à participer à l'apprentissage de leurs enfants et à la vie scolaire. En outre, les Subventions pour la participation et l'engagement des parents continuent de financer les projets régionaux/provinciaux organisés à l'échelle de l'école qui visent les parents pour qui il peut être difficile de participer à l'éducation de leurs enfants ou à la vie scolaire.

Quels sont les prochains points à l'ordre du jour?

Fonds Perspectives communautaires

Le gouvernement a entamé des discussions avec des parties intéressées appuyant les initiatives locales visant la réduction de la pauvreté, et examine de près les approches qui favorisent une collaboration communautaire innovante permettant de faire avancer les choses.

Carrefours communautaires

Le gouvernement met sur pied un plan d'action pour soutenir les carrefours communautaires à travers l'Ontario. Pour commencer, le ministère de l'Éducation a rédigé une politique concernant les partenariats de partage des installations, laquelle encouragera les conseils scolaires à travailler avec leurs partenaires communautaires pour optimiser l'utilisation des actifs publics dont les conseils scolaires sont propriétaires. La politique met l'accent sur les possibilités de prévoir un partage des installations avec des partenaires communautaires au moment de la construction de nouvelles écoles ou d'importantes rénovations, et au moment d'envisager l'utilisation de locaux inoccupés dans les écoles.



Des possibilités offertes à tous

Qu'avons-nous fait jusqu'ici?

Augmentation du salaire minimum

En 2009, le salaire minimum est passé de 8,75 \$ par heure à 9,50 \$ par heure. Il passera à 10,25 \$ par heure en 2010, soit une augmentation de près de 50 pour 100 depuis 2003. C'est actuellement le salaire minimum le plus élevé au Canada.

Conformité aux normes d'emploi

Dans le budget de 2009, le gouvernement a investi 4,5 millions de dollars supplémentaires par an pour augmenter le nombre d'agents et agentes des normes d'emploi dans la province. Cette initiative permettra de réduire le retard dans le traitement des réclamations relatives aux normes d'emploi et d'améliorer la protection des employés en Ontario grâce à une application de la loi plus proactive.

Agences de placement temporaire

La *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* a été modifiée en 2009 pour faire en sorte que le personnel des agences de placement temporaire (souvent des travailleurs à faible revenu) soit traité équitablement et ait de meilleures chances d'obtenir un emploi stable.

Le saviez-vous?

En juin 2009, le gouvernement de l'Ontario a signé une entente sur le logement abordable avec le gouvernement fédéral pour offrir de nouveaux logements abordables aux Ontariens et Ontariennes. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement investit plus de 600 millions de dollars pour s'aligner sur le financement annoncé par le gouvernement fédéral dans le budget de 2009, soit un investissement combiné de 1,2 milliard de dollars en faveur du logement. Cette initiative permettra de réhabiliter 50 000 logements sociaux et de construire 4 500 nouveaux logements abordables, ce qui créera 23 000 emplois dans les secteurs de la construction et de la réhabilitation tout au long de la mise en œuvre de ce programme.

Programme Deuxième carrière

Le programme Deuxième carrière de l'Ontario a dépassé, en seulement 16 mois, son but d'aider sur trois ans 20 000 personnes mises à pied. Deuxième carrière est un programme qui permet à des personnes mises à pied depuis 2005 de suivre une nouvelle formation, grâce à une subvention pouvant aller jusqu'à 28 000 \$ visant à les aider à prendre en charge les droits d'inscription, les livres et les frais de subsistance. Deuxième carrière et d'autres programmes de formation de l'Ontario devraient aider 8 000 personnes licenciées de plus à se recycler en vue d'entreprendre de nouvelles carrières dans des domaines à forte demande d'ici au printemps 2010.

Mesurer nos progrès

Indicateur n° 5 : Mesure de faible revenu

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, on a recours à la Mesure de faible revenu (MFR), un outil de Statistique Canada, pour évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté des enfants. La MFR sera établie par rapport aux données de référence de 2008 et rajustée dans les années futures pour tenir compte de l'inflation. Les données pour 2008 devraient être publiées en 2010. L'objectif immédiat de la stratégie de réduction de la pauvreté est de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour 100 en cinq ans.

Cette mesure est définie comme le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu se situe à moins de 50 % du revenu familial médian rajusté en 2008 (on parle aussi de MFR50). Pour un adulte avec un enfant, par exemple, la MFR50 est égale à 22 435 \$. Après une augmentation au début de la décennie, on a observé au cours des dernières années une baisse des taux de pauvreté. Le pourcentage d'enfants issus de familles vivant sous la MFR est passé de 13 pour 100 en 2005 à 11,7 pour 100 en 2007. Une augmentation solide et réelle du revenu des familles situées dans la partie inférieure (20 pour 100) de la répartition des revenus a favorisé la baisse de ces taux de pauvreté.

Les revenus moyens de ces familles ont augmenté de 12 pour 100, en termes réels, entre 2005 et 2007. Environ deux tiers de cette amélioration (66 pour 100) étaient attribuables aux rémunérations. Les augmentations du salaire minimum du gouvernement de l'Ontario en 2007 sont comprises dans les rémunérations. Le reste de l'amélioration (34 pour 100) était dû à des augmentations

des paiements de transfert. L'introduction de la Prestation ontarienne pour enfants est un exemple d'une telle augmentation. Les programmes du gouvernement fédéral tels que la Prestation nationale pour enfants et la Prestation fiscale pour le revenu de travail sont également considérés comme faisant partie de l'augmentation des paiements de transfert, ce qui souligne le rôle important du gouvernement fédéral en tant que partenaire pour la réduction de la pauvreté.

Pourcentage des enfants vivant sous la MFR



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Changer des vies... changer l'avenir

Nombre d'Ontariens et d'Ontariennes à faible revenu travaillant pour des agences de placement temporaire ne bénéficient pas des mêmes normes d'emploi que les autres employés et ils se heurtent à des obstacles lorsqu'ils cherchent un emploi permanent. Grâce aux modifications apportées aux normes d'emploi de l'Ontario, ces personnes ont désormais les mêmes droits que les autres Ontariens et Ontariennes en matière de jours fériés. Le gouvernement entend également adopter une réglementation permettant de leur faire bénéficier d'un préavis et d'indemnités en cas de cessation d'emploi. En outre, grâce à une loi récemment adoptée, ces personnes ne sont plus injustement empêchées d'obtenir un emploi permanent chez un employeur qui leur propose un emploi. Des mesures ont également été prises pour faire en sorte que ces employés puissent recevoir de l'aide lorsque leur employeur ne respecte pas les normes d'emploi de l'Ontario.

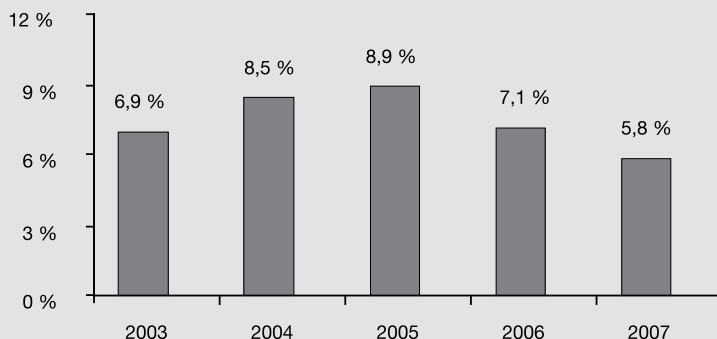
Mesurer nos progrès

Indicateur n° 6 : Niveau de pauvreté

Les familles qui vivent dans une grande pauvreté sont désavantagées sur plusieurs plans et sont confrontées à de graves difficultés pour bâtir un avenir favorable pour leurs enfants et rompre le cycle de la pauvreté. Cet indicateur nous montre en quoi la Stratégie de réduction de la pauvreté améliore le bien-être des plus démunis au sein de notre société.

Mesure de faible revenu (40 pour 100) :
Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu se situe à moins de 40 pour 100 du revenu familial médian rajusté en 2008. Pour un adulte avec un enfant, par exemple, la MFR40 est égale à 17 948 \$.

Pourcentage d'enfants – Mesure du niveau de pauvreté



Programme de logement abordable

En collaboration avec le gouvernement fédéral, la province a consacré plus de 360 millions de dollars à la création de logements abordables pour les personnes âgées à faible revenu et les personnes handicapées. Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral se sont aussi engagés à consacrer 175 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour étendre le Programme Canada-Ontario de logement abordable, lequel vise la création de nouveaux logements pour les familles à faible revenu, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie mentale et les victimes de violence familiale. Cette initiative aidera à sortir des familles à faible revenu de la pauvreté en réduisant les coûts associés au logement et en leur permettant de prendre en charge d'autres besoins familiaux.

Programme provincial de banques d'aide au loyer

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement s'est engagé à fournir un financement de plus de 5 millions de dollars par année en faveur du Programme provincial de banques d'aide au loyer. Ce financement a été annoncé dans le budget 2009. Ce programme aide des locataires risquant l'expulsion à ne pas se retrouver sans logement, en leur fournissant une aide financière à court terme. Depuis sa création, le programme a aidé plus de 21 500 familles à conserver leur logement.

Quels sont les prochains points à l'ordre du jour?

Stratégie à long terme de logement abordable

Le gouvernement élabore actuellement une Stratégie à long terme de logement abordable pour permettre aux familles ontariennes de trouver et de conserver un logement abordable plus facilement. Des consultations engagées dans toute la province guideront la mise en œuvre de la stratégie, laquelle fournira un cadre de travail pour le logement abordable en Ontario pour les 10 prochaines années. La stratégie devrait voir le jour en 2010.

Dans leurs propres mots

« Le Programme de banques d'aide au loyer de l'Ontario est l'un des outils les plus efficaces pour aider les familles à éviter l'expulsion. Compte tenu des loyers actuellement pratiqués dans la province et du récent ralentissement économique, nombre de familles à faible revenu risquent d'être confrontées à des difficultés pour assurer les nécessités de base comme le loyer, les factures de services publics ou la nourriture, et elles risquent de perdre leur logement. »

Perry Rowe
Président d'Alliance to End Homeless
Ottawa

Mesurer nos progrès

Indicateur n° 7 : Niveau de vie

Lutter contre la pauvreté signifie aller au-delà des questions de revenu et examiner les réalités de la vie pour les familles et les enfants les plus défavorisés. L'indice de défavorisation de l'Ontario est un nouvel instrument de mesure qui nous indique en quoi la Stratégie de réduction de la pauvreté fait en sorte que davantage de familles puissent se permettre un mode de vie que la majorité de la population tient pour acquis.

L'indice de défavorisation de l'Ontario détermine le nombre et le pourcentage de familles et d'enfants ontariens qui jouissent d'un niveau de vie acceptable. Il permet d'établir qu'une famille est pauvre lorsqu'elle n'a pas les moyens de s'acheter au moins deux articles d'une liste donnée de dix articles. Ces articles ne font pas partie d'une liste exhaustive de nécessités de base. Il s'agit plutôt d'articles que nous comptons trouver dans la plupart des foyers ontariens, mais que les personnes qui sont pauvres n'auront probablement pas. La liste a été dressée par la Daily Bread Food Bank et le Caledon Institute of Social Policy par le biais de sondages et de groupes de discussion. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique « Developing Deprivation Index : The Research Process », aux adresses suivantes : www.dailybread.ca et www.caledoninst.org.

La liste suivante des articles est utilisée dans le cadre de l'indice de défavorisation de l'Ontario.

- Consommez-vous des fruits et des légumes frais tous les jours?
- Êtes-vous en mesure d'accéder aux soins dentaires si vous en avez besoin?
- Consommez-vous de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien au moins tous les deux jours?
- Pouvez-vous remplacer ou réparer des appareils électriques qui ne fonctionnent plus (p. ex., aspirateur ou grille-pain)?
- Avez-vous des vêtements adéquats pour un entretien d'embauche?

- Pouvez-vous vous déplacer dans la collectivité en empruntant une voiture ou l'autobus ou un mode de transport équivalent?
- Pouvez-vous inviter des amis ou de la famille à prendre un repas au moins une fois par mois?
- Vivez-vous dans une maison ou un appartement sans organismes nuisibles tels que des cafards?
- Pouvez-vous acheter de petits cadeaux aux membres de votre famille ou à vos amis au moins une fois par an?
- Avez-vous un passe-temps ou une activité récréative?

Grâce à ce nouvel instrument de mesure qui est, croyons-nous, unique en son genre en Amérique du Nord, l'Ontario est à l'avant-garde en matière de mesure de la pauvreté. D'autres pays ont développé et fait état de mesures similaires de la défavorisation, notamment l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Australie.

Les données sont recueillies et traitées par Statistique Canada, avec le soutien du gouvernement de l'Ontario, par le biais de l'Enquête sur la population active 2009.

En 2009, 12,5 pour 100 des enfants étaient dépourvus d'au moins deux articles. Les premières données se basent sur un sondage réalisé aux mois de mars et avril 2009. À l'avenir, les données relatives à l'indice de défavorisation seront recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada. Comme pour les indicateurs portant sur le revenu, les données seront disponibles avec un décalage de 18 à 24 mois.



Un gouvernement plus avisé

Qu'avons-nous fait jusqu'ici?

Modifications des règles de l'aide sociale

Pour aider à rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle, nous avons apporté trois modifications aux règles de l'aide sociale; ces modifications sont entrées en vigueur au printemps 2009.

1. Modification de la règle relative aux gains

Les gains des prestataires de l'aide sociale qui fréquentent à temps plein un établissement d'études postsecondaires ne sont plus considérés comme un revenu. Ceci signifie que les personnes bénéficiant de l'aide sociale qui fréquentent un collège ou une université peuvent également travailler et mettre de l'argent de côté pour leurs études sans que cela n'affecte leur admissibilité à l'aide sociale ou celle de leurs parents. Cette mesure aidera les étudiants bénéficiant de l'aide sociale à atteindre leurs objectifs de formation et à acquérir des bases solides pour réussir.

2. Modification de la règle relative aux services pour garde d'enfants

Nous avons amélioré les prestations pour services de garde d'enfants pour les personnes touchant l'aide sociale en élargissant la Prestation pour services de garde d'enfants payable d'avance aux personnes qui en ont besoin pour garder leur emploi actuel ou pour une activité liée à l'emploi. Cette mesure aidera les familles à faible revenu à passer du régime de l'aide sociale au marché du travail.

3. Modification de la règle relative à l'examen interne

Nous avons porté de 10 à 30 jours le délai dont disposent les personnes pour demander un examen interne d'une décision relative à l'aide sociale. Certaines personnes rencontrant des difficultés (liées à la langue ou à un problème médical), cette mesure aidera à faire en sorte que les personnes bénéficient d'un accès équitable au processus d'examen et d'appel.

Site Web sur les entreprises à but social

La Génération de l'innovation sociale à MaRS (GiS@MaRS) a élaboré un registre en ligne des entreprises à but social (Social Venture Registry) qui fournit un formulaire en ligne permettant aux entrepreneurs sociaux d'inscrire leur organisme et de partager des informations à propos de leur mission, de leurs produits et services, et des avantages générés dans la province. Au cours de l'année à venir, GiS@MaRS encouragera

Changer des vies... changer l'avenir

Les jeunes des quartiers défavorisés ont souvent besoin d'aide pour accéder à des programmes d'été intéressants. Grâce au programme Accent sur les jeunes, des jeunes des quartiers défavorisés de Toronto, d'Ottawa, de Hamilton et de Windsor ont désormais accès à des programmes d'apprentissage, de leadership et d'emploi chaque été.

la communauté des entreprises à but social à :

- partager des informations par l'intermédiaire du registre;
- favoriser la collaboration entre les principaux entrepreneurs et organismes sociaux intéressés par l'acquisition de produits et services auprès d'entreprises à but social;
- inviter les bailleurs de fonds et investisseurs potentiels à se renseigner sur la catégorie d'actif des nouvelles initiatives sociales de l'Ontario (entreprises à but social et activités à vocation sociale).

Quels sont les prochains points à l'ordre du jour?

Révision de l'aide sociale

Nous entreprendrons un examen de l'aide sociale dans le but d'éliminer les obstacles et d'augmenter les possibilités des personnes dans le besoin. Cet examen mettra particulièrement l'accent sur les personnes qui essaient de passer de l'aide sociale au marché du travail. L'objectif de l'examen sera de mieux coordonner l'aide sociale et d'autres dispositifs de soutien auxquels les clients peuvent avoir accès, de mieux communiquer les règles régissant les programmes et de faire en sorte que l'ensemble des programmes permette d'atteindre les objectifs d'augmentation des possibilités qui s'offrent à chaque personne. Le gouvernement travaille actuellement avec ses partenaires du secteur de la lutte contre la pauvreté à la détermination de la portée de la révision de l'aide sociale qui sera annoncée en 2010.

Démarche axée sur la personne

Nous entreprendrons l'examen de nos programmes en adoptant une démarche axée sur la personne afin de mieux comprendre comment améliorer la coordination de nos programmes pour qu'ils permettent de résoudre les problèmes des personnes à qui ils s'adressent.

Institut des politiques sociales

Le gouvernement a entamé des discussions autour de l'idée d'un tel institut avec des spécialistes et d'autres parties intéressées et nous examinons actuellement les pratiques exemplaires un peu partout dans le monde pour déterminer comment mener à bien cette initiative.

Approvisionnement de nature sociale

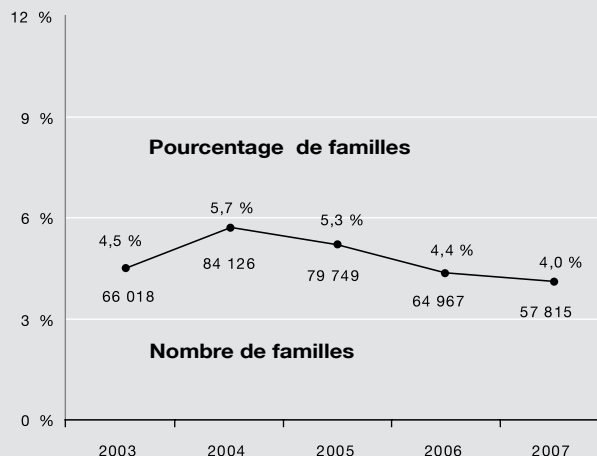
L'approvisionnement de nature sociale, lequel aide les entreprises à but social à présenter leur candidature dans le cadre des contrats du gouvernement, fera partie intégrante de la Stratégie d'approvisionnement responsable. En 2010, le gouvernement augmentera les avantages sociaux

Mesurer nos progrès

Indicateur n° 8 : Mesure relative au logement en Ontario

Les enfants ont de meilleures chances de grandir et de s'épanouir, émotionnellement, mentalement et scolairement, lorsqu'ils vivent dans un logement sécuritaire et stable. Cet instrument de mesure nous indique combien de familles à faible revenu avec enfants font face à des coûts de logement disproportionnés par rapport au revenu familial, un facteur qui peut nuire à l'aptitude des enfants à grandir et à s'épanouir au sein d'un environnement favorable.

La nouvelle mesure relative au logement en Ontario représente le pourcentage de familles avec enfants de moins de 18 ans dont le revenu se situe à moins de 40 pour 100 du revenu familial médian rajusté (MFR40) et qui consacrent plus de 40 pour 100 de leur revenu au logement.



et économiques qui peuvent être obtenus au moyen de possibilités d'approvisionnement public et fera en sorte que le gouvernement montre l'exemple et serve de modèle pour le secteur public élargi et les marchés de consommation en Ontario.

Étude de faisabilité d'une bourse d'investissement éthique

Dirigée par l'Ontario Association of Food Banks (OAFB), la Social Venture Exchange (anciennement Social Investment Exchange) est en cours d'élaboration. GiS@MaRS finance un coordonnateur et a engagé des étudiants en politique de l'Université de Toronto pour travailler avec l'OAFB et la Bourse de Toronto (TSX) à cette idée innovante.

Explorer le modèle d'entreprise fondé sur les intérêts communautaires

GiS@MaRS a également commencé à se pencher sur des structures juridiques innovantes qui encourageraient les entreprises à but social. GiS publiera un livre blanc sur cette question dans les mois à venir et a également travaillé à la certification de la première « B Corporation » au Canada : BetterTheWorld.com. Il s'agit d'une nouvelle initiative menée aux États-Unis que GiS a aidé à reproduire en Ontario.



3. ALLER DE L'AVANT

POURSUIVRE NOTRE PROGRESSION

Nos réalisations en 2009 ont été considérables. Et nous sommes déterminés à faire avancer les choses en 2010 en matière de réduction de la pauvreté, grâce à une série d'initiatives intégrées qui feront encore plus pour répondre aux besoins des Ontariens et Ontariennes au faible revenu, en leur permettant d'accéder aux services de santé, à un logement abordable, à l'emploi, à des programmes d'aide sociale efficaces et à un système d'éducation adapté. Nous savons que le climat économique actuel est éprouvant pour nombre d'Ontariens et d'Ontariennes. Le ralentissement économique génère des difficultés et menace de saper nos efforts en nous empêchant de progresser aussi rapidement que nous le souhaiterions. Néanmoins, 2010 nous permettra de renforcer notre travail en tant que communauté des communautés et de rassembler l'ensemble des partenaires à l'échelon fédéral, provincial, régional, municipal et communautaire dans un engagement commun visant à réaliser l'ambition de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Loi sur la réduction de la pauvreté

Rompres le cycle de la pauvreté nécessite un engagement durable à long terme. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a introduit la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, une loi qui fera en sorte que l'Ontario continuera de s'attaquer à la pauvreté lorsque la période de cinq ans de l'actuelle stratégie sera révolue. La loi, adoptée à l'unanimité par tous les partis en mai 2009, obligera les gouvernements successifs à :

- présenter un rapport annuel sur leurs initiatives de réduction de la pauvreté et des indicateurs clés d'opportunité comme les niveaux de revenu, l'éducation, la santé et le logement;
- élaborer une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au moins tous les cinq ans;
- fixer un objectif spécifique de réduction de la pauvreté au moins tous les cinq ans;
- consulter le public avant d'élaborer ces stratégies, y compris la consultation des personnes vivant dans la pauvreté.

Comité d'accomplissement des résultats

Comme promis dans *Rompres le cycle*, le gouvernement a mis sur pied un Comité d'accomplissement des résultats afin de superviser la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Présidé par la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, Laurel Broten, ce groupe comprend des membres du Conseil des ministres, des députés provinciaux et des spécialistes externes.

Le gouvernement fédéral

Ce qui a été fait jusqu'ici

Dans le cadre de notre Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons indiqué que, pour atteindre nos objectifs, en particulier celui de réduire la pauvreté des enfants de 25 pour 100 en cinq ans, nous aurions besoin que le gouvernement fédéral partage notre engagement à l'égard de la réduction de la pauvreté. Nous sommes ravis de constater que le budget fédéral pour 2009 a fait passer la Prestation fiscale pour le revenu de travail pour les familles de 1 044 \$ à 1 680 \$ par an, et nous continuons d'encourager le gouvernement fédéral à doubler cette prestation par rapport à son montant initial de 1 000 \$. Nous nous réjouissons également que le gouvernement fédéral se soit associé à notre gouvernement pour investir la somme supplémentaire de 1,2 milliard de dollars en faveur de nouvelles infrastructures de logement et qu'il ait prolongé de deux ans le Programme Canada-Ontario de logement abordable. Ce financement, combiné aux mesures de relance économique, permettra d'allouer 1,2 milliard de dollars au titre des nouvelles infrastructures de logement, ce qui permettra de créer 4 500 nouveaux logements abordables et de rénover 50 000 logements sociaux.

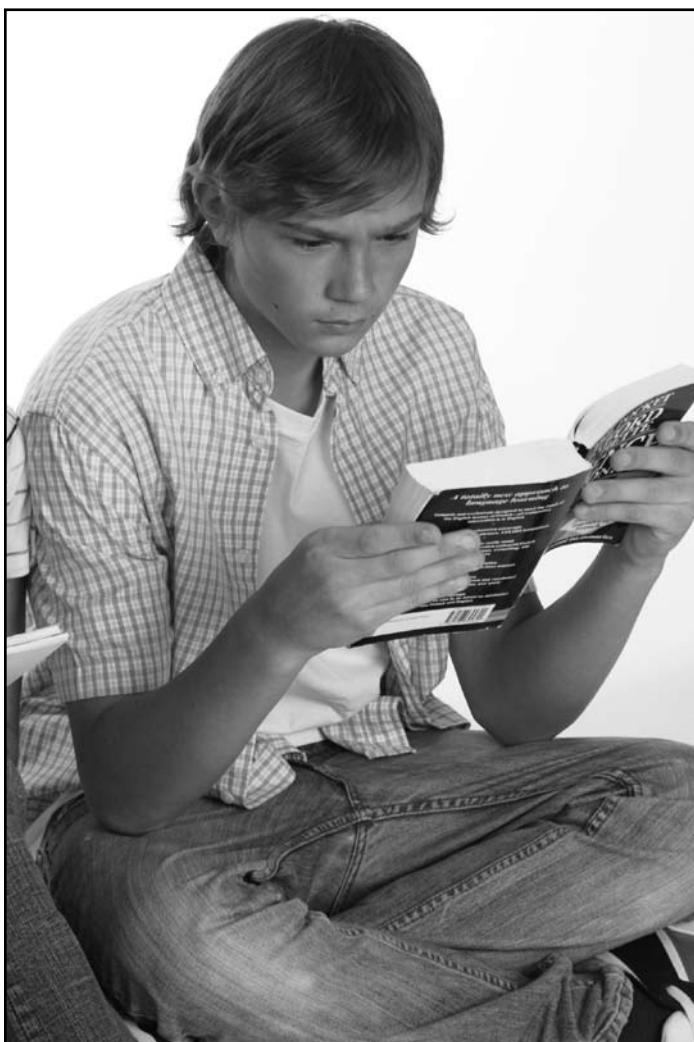
Domaines dans lesquels une aide supplémentaire est nécessaire

L'économie de l'Ontario a été durement touchée par la récession économique internationale. Actuellement, la province compte à elle seule la moitié des chômeurs de longue durée du Canada. Malgré des modifications de programme récentes, les préoccupations de l'Ontario à propos du programme d'assurance-emploi (AE) subsistent. En 2008, près de 70 pour 100 des Ontariens et Ontariennes sans emploi n'ont pas eu droit à des prestations d'AE régulières totales, essentiellement parce que le programme n'est pas conçu pour répondre à l'évolution des besoins de la main-d'œuvre ontarienne.

L'Ontario demande au gouvernement fédéral de s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont un accès équitable au programme d'assurance-emploi, particulièrement en cette période économique difficile. Le gouvernement fédéral devrait également revoir et modifier la formule de financement de l'assurance-emploi en ce qui concerne les programmes de formation pour qu'elle soit adaptée aux conditions actuelles du marché du travail.

Nous continuons de demander au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

- augmenter le Supplément de la prestation nationale pour enfants à hauteur de 1 200 \$;
- renouveler l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- réduire les écarts entre les peuples autochtones et le reste de la population canadienne et établir un financement égalitaire pour l'éducation des élèves vivant dans des réserves.



Conclusion : Réaliser nos ambitions

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est un plan à long terme, un plan réaliste. Nous avons accompli d'importants progrès en 2009 mais il nous reste beaucoup à faire.

Nous n'ignorons pas que le ralentissement économique de 2008-2009 en Ontario et partout dans le monde constitue un défi important s'agissant de faire progresser nos principaux indicateurs de pauvreté au cours de la deuxième année; de nombreuses décisions difficiles devront être prises. En cette période économique difficile, les Ontariens et les Ontariennes comptent plus que jamais sur les services publics et l'aide sociale. Nous mettrons l'accent sur ces priorités cruciales pour la population et nous mettrons en œuvre des stratégies énergiques en 2010, pour soutenir les familles à faible revenu en ces temps difficiles, tout en poursuivant notre progression pour réaliser notre ambition de réduction de la pauvreté en Ontario.

La réduction de la pauvreté est l'affaire de tous. C'est la bonne chose à faire et c'est une bonne chose pour l'économie de l'Ontario. Nous encourageons les collectivités, les organismes et les particuliers à se mobiliser en 2010 et à faire une différence, qu'il s'agisse d'aider une personne à apprendre à lire ou à transformer le quotidien de toute une communauté.

Nous tenons à souligner le précieux travail accompli en 2009 et l'engagement des Ontariens et des Ontariennes en faveur d'une province au sein de laquelle chacun a la possibilité d'apprendre, de grandir, de s'épanouir et d'apporter sa contribution.